



Tapez vite **887*1*7#** et profitez des appels illimités le dimanche



Avantage : 0F/min sur tous vos appels vers TOGO TELECOM toute la journée du dimanche.

(Coût de souscription : 500F)

Offre réservée aux clients illico

Infos : 112



RDV la semaine prochaine pour d'autres surprises !

N°636

du 06
SEPTEMBRE
2013



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

Editorial

Par Koffi SOUZA

JEUNES POUSSSES ET RACINES

La vie d'un Etat est faite de continuité et de renouvellement. A ce titre, l'élection de Dama Dramani, député de l'Union pour la République (Unir), à la présidence de l'Assemblée nationale reflète la nouvelle réalité politique du Togo.

La nouvelle Assemblée est en effet autre.

Dans sa composition personnelle, elle est le reflet des nouvelles générations qui composent le Togo du 21^e siècle.

Dans ses composantes politiques, elle réunit les formations les plus importantes du pays y compris celles qui avaient été tentées un temps par le boycott.

Mais la sollicitude pour les jeunes pousses n'exclut pas le respect pour les racines qui donnent à l'arbre sa vigueur et qui assurent sa survie.

Dama Dramani figure parmi ces soutiens historiques de la République qui n'ont jamais failli et qui ont toujours placé au plus haut le service de l'Etat. Doté d'une brillante formation, diplomate de carrière, il est connu pour sa haute intégrité et son respect pour les autres. La liste qu'il vient de conduire dans sa région a conquis la totalité des sièges.

Son expérience et son sens du compromis seront précieux dans cette nouvelle phase de la vie politique du pays.

Majorité et opposition doivent apprendre à mieux se connaître et à davantage se respecter.

Nul doute que, sous la conduite d'un chef d'orchestre de cette qualité, la nouvelle Assemblée saura concilier la vigueur des contestations, les aspirations au renouveau, les germes de la diversité et l'aspiration à l'unité.

P.3 Pouvoirs publics et acteurs sociopolitiques se retrouvent autour de l'EPU

Passage en revue des engagements pris pour l'examen du Togo en 2016

P.7 Relation ONU/TOGO
L'UNFPA- Togo a
un nouveau
Représentant Résident



Rita Léonardina Wilson-de Souza, Ministre des Droits de l'Homme

P.4 Modernisation du système
boursier régional
La BRVM passe du
fixing à la cotation
en continu

P.3 A deux mois du prochain passage devant le Comité contre la torture à Genève
**Une mission de l'OM CT
constate la non-adoption du
nouveau Code pénal togolais**

P.4 Après la décision d'annulation du Comité de règlement
des différends de l'ARMP
**Ceco Btp va démolir les bâtiments incendiés
des marchés de Lomé et Kara dès lundi**

Tapez *155#



PA-LUNION

www.pa-lunion.com



A deux mois du prochain passage devant le Comité contre la torture à Genève

Une mission de l'OMCT constate la non-adoption du nouveau Code pénal togolais

Late Pater

En novembre 2012, le Togo présentait son deuxième rapport périodique sur la mise en œuvre de la Convention contre la torture et les mauvais traitements devant le Comité contre la torture lors de sa 49^{ème} session. Dans la foulée, l'ACAT-Togo et le CACIT, en collaboration avec l'OMCT et la FIACAT, soumettaient un rapport alternatif. A la fin, le Comité avait formulé des recommandations à l'égard du Gouvernement togolais afin d'améliorer l'application de ladite Convention. Il s'agit entre autres, en urgence, de faire entrer en vigueur le nouveau Code pénal et le nouveau Code de procédure pénale, d'améliorer les conditions de détention, de renforcer ou faire respecter les garanties juridiques auxquelles ont droit les détenus, et de poursuivre et punir les auteurs d'actes de torture et de mauvais traitements. Aussi une mission de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) a-t-elle séjourné au Togo, du 19 au 23 août 2013, pour prendre le pouls de ce qui est fait par les autorités togolaises. A Lomé, elle a rencontré les ministres de la Justice, de la Sécurité et de la protection civile, les techniciens du ministère des Droits de l'homme, le Procureur général, le président de la CNDH, le HCDH, l'Union européenne, des personnes ressources, les organisations de défense des droits de l'homme, les régisseurs des prisons civiles de Lomé, d'Atakpamé et de Notsé, et les responsables de la Brigade pour mineurs. Seulement, à en croire le CACIT qui a accompagné la délégation, «*les conditions de détention restent toujours difficiles*», sans oublier la nouvelle version du Code pénal qui dort dans les tiroirs de l'Assemblée nationale depuis son adoption par le Gouvernement en conseil des ministres le 7 novembre 2012. Mais, comme toujours, il a été reconnu une volonté manifeste des autorités de progresser...avant le prochain test à Genève. L'autre note de satisfaction aura été le déploiement des nouveaux agents de surveillance des prisons sur toute l'étendue du territoire. Au finish, la mission de l'OMCT ne pouvait que rappeler l'échéance au pouvoir de Lomé. Quant aux organisations de la société civile, elles devront se contenter d'un plaidoyer d'ici là envers les nouveaux députés. Dans tous les cas, le Togo sera devant le Comité contre la torture, le 23 novembre prochain, pour la troisième fois, afin de présenter l'état d'avancement des recommandations jugées urgentes sur la mise en œuvre de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants conclue à New York le 10 décembre 1984, et dont il est partie.

En rappel, les 12 et 13 novembre 2012 à Genève, l'Autorité gouvernementale avait parlé d'*«avancées significatives»*



Me Tchitchao Tchelim, Ministre de la Justice



André Afanou, Secrétaire Exécutif du CACIT

enregistrées par le Togo «*en matière de bonnes pratiques*». Elle avait exhibé l'adhésion au projet mondial «Atlas de la torture» pour une durée de 15 mois, à compter de mai 2012. Lequel projet vise notamment à renforcer la prévention de la torture par des réformes institutionnelles et législatives ou la formation d'officiers de police, de juges et d'avocats dans le domaine de la prévention de la torture ; à favoriser un dialogue constructif entre les représentants de l'Etat et de la société civile pour encourager la confiance et la coopération en matière de lutte contre la torture ; ou encore à renforcer les capacités des organisations de la société civile à promouvoir et à plaider en faveur de mesures spécifiques pour la prévention de la torture et de mauvais traitements. Mis à part l'abolition de la peine de mort au Togo en 2009, la ratification du protocole facultatif à la convention contre la torture en 2010, la professionnalisation de la police et de la gendarmerie, ou encore l'engagement démontré de résoudre les problèmes de torture et d'améliorer les conditions des détenus en prison, les mesures d'interdiction des châtiments corporels, l'ouverture des lieux de détention aux organisations de promotion et de protection des droits de l'homme, la création de l'Inspection générale des services de sécurité pour contrôler le respect des délais de garde de vue ainsi que les méthodes interrogatoires respectant la dignité humaine.

Au sujet de la crise du système pénitentiaire, des garanties pour la prévention de la torture et de l'impunité, une feuille de route avait été remise aux autorités togolaises, qui doit les amener, au plus tard en juillet 2013, à revoir et renforcer notamment le mandat de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) dotée d'une ligne de budget séparée, etc.

Sur le plan pénitentiaire, l'engagement était pris de réduire la surpopulation carcérale de 50% à la fin décembre 2012, d'instituer une inspection spéciale des prisons en vue de proposer des solutions appropriées de leur désengorgement. L'assainissement des prisons par la désinfection et la vidange des fosses devant être systématiques, et les prisonniers

malades consultés avec don de médicament.

Et sur le plan normatif, les nouvelles dispositions du projet de Code pénal, dormant à l'Assemblée nationale, embrassent une panoplie d'infractions : l'interdiction des mutilations génitales féminines et les autres violences faites aux femmes, l'interdiction des crimes rituels et des crimes d'honneur, la protection de la santé publique en matière de médecine traditionnelle, d'assistance médicale à la procréation et d'interruption volontaire de grossesse, ainsi qu'en matière de contraception, la mise en danger de la personne comprenant l'exposition aux risques, les infractions commises par le personnel de

santé, le délaissement d'une personne hors d'état de se protéger, l'expérimentation illégale sur la personne humaine, l'abus frauduleux de l'état d'ignorance ou de faiblesse, le trafic d'organes, des tissus, d'ossements, du sang humain et de ses dérivés...la torture, les actes de barbarie, les violences et les menaces.

Le Togo a présenté son rapport initial les 10 et 11 mai 2006 devant le Comité contre la torture. L'une des recommandations était que le pays présente un second rapport périodique deux ans plus tard, en décembre 2008. Ce à quoi il a failli...avant de se rattraper finalement en octobre 2010.

Pouvoirs publics et acteurs sociopolitiques se retrouvent autour de l'EPU

Passage en revue des engagements pris pour l'examen du Togo en 2016

Cela peut se révéler comme une course contre la montre. Après son passage en octobre 2011 devant le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, dans le cadre de l'Examen périodique universel, le Togo a réuni cette semaine ses commis de l'Administration publique et acteurs sociopolitiques en vue de préparer l'élaboration du plan d'actions national de mise en œuvre des recommandations prises à Genève. Le prochain passage étant déjà proche, en 2016. Les avancées à brandir à cet examen devant consister en une série de ratifications d'instruments internationaux, l'application des recommandations de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR) et le sort des droits civils et politiques.

L'occasion est belle pour le passage en revue de la troupe des engagements annoncés en grande pompe pour 2016. Après Genève 2011, courant juin 2012, le Gouvernement togolais a validé un plan d'actions national de mise en œuvre des recommandations issues de l'Examen périodique universel (EPU), sur la période 2012-2016, pour son deuxième rapport national sur l'évolution de la situation des droits humains. Le document officiel, qui, dit-on, a bénéficié de la forte contribution des organisations de la société civile, se repose sur dix axes dont «la lutte contre l'impunité et l'accès à la justice en vue de la mise



Rita Léonardina Wilson-de Souza, Ministre des Droits de l'Homme,

en œuvre efficiente des recommandations délivrées par la CVJR et l'accessibilité à la justice des populations y compris les couches vulnérables». Dans ce cadre, l'Autorité s'imposait elle-même d'accélérer le processus d'instruction des plaintes relatives aux violences électorales de 2005 avant la fin 2012. L'action a pour responsable le ministère de la Justice. Aisément, on peut s'accorder que ça n'a pas bougé. En dépit des plaintes déposées en octobre 2006 par le CACIT devant le juge d'instruction près le Tribunal de Première Instance de Lomé pour le compte des victimes.

Toujours sur la base du plan national d'actions 2012-2016 pour la mise en œuvre des recommandations prises à l'issue de l'adoption du rapport de l'EPU, pour accroître l'accès des populations à la justice avant 2016, l'Autorité

envisageait fortement de «réviser la Constitution et la loi portant organisation et attributions de la Cour constitutionnelle pour permettre sa saisine directe par les citoyens». Le ministère de la Justice et celui des Droits de l'homme, le Parlement, la Cour constitutionnelle, la Primature et la Présidence de la République devaient y veiller. Le 27 juin 2012, la ministre Léonardina Wilson de Souza des Droits de l'homme, de la consolidation de la démocratie et de la formation civique faisait une communication au conseil des ministres qui inscrivait la période d'exécution de cette action entre juin 2012 et décembre 2013. Wait and see !

A l'Examen périodique universel de 2011, le pouvoir de Lomé estimait que la gestion des questions environnementales reste un défi majeur en milieu rural et urbain. En 2016, on cherchera à savoir ce qui a

VERBATIM Par Eric J.

Que d'hypocrisie

Les politiciens togolais ont cette disposition particulière d'être toujours inconstants au gré des événements. A une certaine époque, ils ont été nombreux ceux parmi les opposants à prôner la gestion du pays par le parti au pouvoir seul. Ils évoquaient la raison selon laquelle ce parti s'est dit avoir gagné les élections et du coup, il n'avait besoin de personne autre que ses partisans pour gérer les affaires du pays. Ainsi, toute démarche de former des gouvernements d'union, qu'il soit large ou restreint, était toujours restée vaine.

En 2007, après les élections législatives, certains partis d'opposition comme le Comité d'action pour le renouveau, Car, la Convention démocratique des peuples africains, Cdpa, la Convergence panafricaine patriotique, Cpp et d'autres étaient rentrés dans le gouvernement dans l'esprit de l'Accord politique global, Apg. Ce n'était pas sans aucune opposition. Tout ce beau monde a été traité de tous les noms d'oiseau. Ils étaient les néo-vendus, les collaborateurs des pilleurs du pays, les amis du diable, etc. L'Union des forces de changement, Ufc, battait ainsi campagne contre les opposants au gouvernement.

Le scrutin présidentiel de 2010 a été marqué par un accord de gouvernement entre l'Ufc et le parti au pouvoir. L'aile contestataire du parti de Gilchrist Olympio a poursuivi sa logique de radicalisme en créant immédiatement une formation politique au nom de l'Alliance nationale du changement, Anc, en se positionnant contre toute participation au gouvernement.

Depuis l'élection du bureau de l'Assemblée nationale, salive et encre sont versées à flot pour dénoncer sa composition, les 11 membres étant de l'Unir. Le président du Car, Me Paul Dodji Apévon, a traité Unir de parti gourmand. Qu'il en soit ainsi ou pas, quel est l'objet de cette attaque ?

La probité intellectuelle voudrait que l'opposition reconnaisse qu'elle est à l'origine de ses propres turpitudes, comme l'ont dit certains confrères. Lorsqu'on a pris tout son temps à répandre qu'on ne peut pas gouverner avec un parti qui prétend avoir gagné les élections, il ne faudrait pas s'en prendre aux gens qui forment à 100% un bureau de l'Assemblée pour mieux gérer l'hémicycle. Autrement, il s'agit d'une hypocrisie.

bougé. Le volume moyen des dotations représente environ 960 francs Cfa par habitant et par an. Les taux d'exécution budgétaire du secteur sont très variables, avec une moyenne de 37%. Les dotations ont évolué en dents de scie. A la fin 2011, il est révélé que les zones rurales et semi-urbaines ne disposent pratiquement pas de service d'évacuation des ordures ménagères, alors que, dans les zones urbaines, le service n'est offert que dans certains quartiers. Et pour cause, la plupart des initiatives et expériences anciennes se sont révélées non viables ou ont souffert d'un management inadapté. Cette situation a créé un problème d'insalubrité urbaine permanente à laquelle il faut, jusqu'à aujourd'hui, remédier. Dans la ville de Lomé, moins de 10% des ordures produites sont effectivement enlevées et traitées. En 2013, les dépotoirs sauvages, utilisés par une grande partie de la population, n'ont pas pour autant disparu.

Des recommandations ont été également prises, entre autres, pour une bonne administration de la justice. Elles invitent, dans l'ensemble, le Gouvernement togolais à poursuivre et à réaliser les objectifs du Programme national de modernisation de la justice, notamment à travers les poursuites des réformes pénales et pénitentiaires. Sur la question, des centaines de magistrats et officiers de police judiciaire ont été déjà «actualisés».

Modernisation du système boursier régional

La BRVM passe du fixing à la cotation en continu

Jean Afolabi

La Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM), institution commune à huit pays d'Afrique de l'Ouest, a annoncé on intention de moderniser son système de cotation, en passant du «fixing à la cotation en continu», à partir du 16 septembre 2013. «La cotation en continu résulte de la confrontation simultanée des ordres de bourse. Elle a pour but principal de favoriser un plus grand nombre d'échanges et constitue une importante innovation pour un marché boursier», explique la Bourse dans un communiqué en date du 3 septembre. «Contrairement au fixing qui établit un seul cours d'équilibre par jour, la cotation en continu permet de connaître, en temps réel l'état du marché d'un titre en établissant plusieurs cours dans la journée, offrant ainsi de nombreuses opportunités d'achat et de vente de valeurs mobilières», selon la même source.

Le nouveau système va aussi assurer «une exécution rapide des ordres de bourse. Enfin, la cotation en continu accroît la liquidité du



Kossi Aménouvé, DG de la BRVM

marché en facilitant notamment le dénouement des positions prises», souligne le communiqué. Dans sa dernière analyse mensuelle, citée par OuestaNews, CGF-Bourse, société d'intermédiation basée à Dakar, avait fait état d'un «ralentissement» du marché boursier sous régional, dû à des contre-performances enregistrées dans les secteurs de l'agriculture et

des finances.

Après 15 ans de fonctionnement la BRVM, dont le siège est à Abidjan, en Côte d'Ivoire, veut ainsi faire un saut qualitatif. Elle regroupe les 8 pays membres de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Il s'agit de : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Togo et Sénégal.

Après la décision d'annulation du Comité de règlement des différends de l'ARMP

Ceco Btp va démolir les bâtiments incendiés des marchés de Lomé et Kara dès lundi

Selon un communiqué conjoint des ministres de la Sécurité, de l'Administration territoriale et des Travaux publics, les travaux de démolition des bâtiments principaux des grands marchés de Lomé et de Kara, incendiés en début d'année, vont démarrer le lundi 9 septembre 2013. Du coup, les boutiques et les magasins riverains qui s'ouvrent

vue de la démolition des bâtiments ravagés par l'incendie. Et ce, en deux lots : lot 1- travaux urgents de démolition du bâtiment principal du grand marché de Kara ; lot 2- travaux urgents de démolition du bâtiment principal du grand marché d'Adawlato à Lomé. Après l'échéance, il déclarait l'entreprise Ceco Btp attributaire des lots 1 et 2

fondé, donne acte de l'attribution du lot 1 à l'entreprise Ceco Btp, annule l'attribution du lot 2 à l'entreprise Ceco Btp et somme le ministère des Travaux publics de reprendre l'évaluation des offres du lot 2. Avec cette précision, au regard de la méthodologie utilisée et des résultats : «il est de jurisprudence que, dans un marché réparti en plusieurs lots, autant un soumissionnaire n'a pas le droit de choisir le lot qui lui conviendrait, autant la commission de passation n'a d'autre choix que de suivre l'ordre chronologique établi dans la présentation des lots pour les attribuer ; le lot n°1 doit être attribué avant le lot n°2 ; en attribuant le lot n°2 avant d'examiner le lot n°1 alors qu'aucune combinaison n'est possible, ladite commission n'a pas respecté l'ordre ; en application de cette méthodologie, le lot n°1 attribué au candidat Ceco Btp lui est acquis (...) s'il est exact que la requérante ne dispose pas de pelles mécaniques en propriété conformément à l'exigence de la clause 5 de l'annexe A (critères de qualification) des données particulières de l'appel d'offres, il n'en demeure pas moins qu'aucun candidat ne saurait être attributaire de plus d'un lot conformément aux dispositions du dossier d'appel d'offres ; aucun motif d'urgence ou risque d'infructuosité d'un des deux lots ne saurait justifier l'attribution des deux lots à un seul candidat».

N'empêche ! Ceco Btp va démolir les bâtiments des deux marchés dès lundi.



Le bâtiment central du grand marché de Lomé après l'incendie

directement sur ces bâtiments devront rester fermés jusqu'à la fin desdits travaux. Pour des raisons de sécurité. Cette annonce rappelle un recours récent formulé après l'attribution du marché de démolition. L'UNION a fouiné pour trouver que, tant à Lomé qu'à Kara, les travaux seront réalisés par l'entreprise Ceco Btp.

Visiblement, les choses ont évolué ou stagné. C'est selon. Le 31 janvier dernier, le ministère des Travaux publics adressait un avis à huit entreprises pour la passation d'un marché d'entente directe en

pour des montants respectifs de plus de 245,317 millions de francs Cfa et de près de 622 millions de francs Cfa. Après le rejet de son recours gracieux –au motif d'avoir fourni une «pelle mécanique de 10 mètres (lot 1) et de 18 mètres (lot 2) munie d'un marteau-piqueur en location au lieu de l'avoir en propriété comme exigé au dossier d'appel d'offres», l'entreprise Centro saisit le Comité de règlement des différends de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP). Et là, le 10 juillet 2013, celui-ci décide que le recours de l'entreprise Centro est

D'après le Comité de Politique monétaire de la Bceao

Incertitude sur l'atteinte de la croissance de 7,3% en 2014 dans l'Uemoa

Dans l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa), les dernières estimations situent le taux de progression du Produit intérieur brut (Pib) à 6,4% en volume en 2013. Les membres du Comité de Politique monétaire de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao), réuni mercredi à Dakar, ont souligné que des risques pèsent sur la réalisation du taux de croissance de 7,3% prévu pour 2014. L'un des principaux facteurs de risque relevé est l'impact négatif du ralentissement de la croissance dans les pays émergents sur les cours mondiaux des produits de base exportés par les pays de l'Union.

L'analyse de l'évolution de

l'inflation laisse apparaître une décélération plus marquée que prévu de la hausse du niveau général des prix dans l'Union. Le taux d'inflation, en glissement annuel, est ressorti à 1,7% à fin juin 2013 après 2,3% à fin mars 2013 et 2,8% à fin décembre 2012. Ce ralentissement résulte, pour l'essentiel, de la décade des prix des céréales locales ainsi que de la baisse des prix des carburants dans certains pays à la faveur de la détente des cours mondiaux du pétrole. En moyenne, les prévisions tablent sur un taux d'inflation de 1,9% pour l'année 2013 contre 2,4% en 2012. Les projections d'inflation à moyen terme demeurent en phase avec l'objectif de stabilité

des prix poursuivi au niveau de l'Union et indiquent des risques inflationnistes globalement maîtrisés. A l'horizon de 24 mois, le taux d'inflation ressortirait à 2,4% en glissement annuel.

Les Etats membres de l'Union sont exhortés à poursuivre la mise en œuvre des réformes structurelles indispensables pour la réalisation d'une croissance économique forte dans l'Uemoa, notamment en maintenant les efforts d'assainissement des finances publiques et de mobilisation des ressources pour le financement des investissements. L'accent est en outre mis sur la nécessité d'améliorer le climat des affaires dans les Etats membres.

Besoins de liquidités bancaires

67 milliards Cfa injectés dans le circuit togolais cette semaine

Dans le cadre de ses adjudications hebdomadaires, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) a procédé, valeur 3 septembre 213, à une injection de liquidités de 67,000 milliards de francs Cfa dans les établissements du Togo. Cela porte sur un montant total de 696,189 milliards de francs pour l'ensemble des huit Etats de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa), contre 750,000 milliards mis en adjudication. L'opération arrive à échéance le 9 septembre 2013, d'après la Banque centrale. Elle a

enregistré la participation de quarante-quatre établissements de crédit provenant des huit places l'Union. Le taux marginal et le taux moyen pondéré sont ressortis respectivement à 2,7560% et 2,7845%.

Outre le Togo, les banques du Bénin s'adjugent 138,815 milliards. Elles sont suivies par celles du Burkina Faso et du Sénégal avec 137,200 milliards et 131,344 milliards respectivement. Suivent ensuite les établissements de la Côte d'Ivoire avec 110,580 milliards et, derrière le Togo, ceux

du Niger avec 57,500 milliards. Le Mali fait 46,750 milliards et la Guinée-Bissau 7,000 milliards.

Au cours du mois de juillet 2013, la moyenne des soumissions hebdomadaires, sur le marché des adjudications, est passée de 646,3 milliards en juin 2013 à 699,0 milliards, soit une hausse de 52,7 milliards. Le taux moyen pondéré sur le guichet hebdomadaire est ressorti relativement stable, en se fixant à 2,79% en juillet 2013, contre 2,80% en juin 2013, indique la Banque centrale.

Avec l'appui financier de la BOAD à Agbélouvé

VINOLIA S.A. mise sur la vente annuelle de 350 000 poussins ponte

Aussitôt approuvé à son dernier conseil d'administration, fin juin dernier, la Banque ouest africaine de développement (Boad) vient de consentir un prêt d'un montant de 3,000 milliards de francs Cfa à la Société agricole VINOLIA SA pour le financement partiel du projet d'implantation, à Agbélouvé (60 km au nord de Lomé), d'une ferme moderne d'élevage de poussins ponte. Cela permettrait à la société de se doter d'une fabrique d'aliments de volaille, d'un couvoir et d'un abattoir, une première phase d'un projet qui se poursuivra ultérieurement par la mise en place d'élevage de poussins chair.

L'objectif global du projet, explique la Boad, est de moderniser la filière avicole au Togo, en vue de contribuer à un approvisionnement du marché national en produits de qualité. Spécifiquement, le projet vise à une vente annuelle de 222 300 poussins ponte en année 1 à 350 000 poussins ponte à partir de la deuxième année, et 16 744 000



œufs de consommation en année 1 à 55 283 000 œufs de consommation à partir de l'année 3. Il devra également permettre la production de 259 tonnes de viande de volaille en année 2 à 279 tonnes de viande de volaille à partir de l'année 4 et une vente annuelle de 5 000 tonnes d'aliments de volailles.

Ce concours porte le niveau des financements de la Boad en faveur du secteur privé togolais à 82,300

milliards de francs. Il marque, indique la Banque, sa volonté d'accompagner le développement des Etats membres et de participer à la promotion d'un secteur privé dynamique en vue de lui permettre de jouer pleinement son rôle de moteur de croissance des économies de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa).

FOOTBALL/

Le monde s'unit dans le fair-play

La Fédération Togolaise de Football et son président Gabriel Améyi lancent un appel aux joueurs, arbitres, supporters et officiels du Togo pour contribuer à la promotion de l'esprit de sportivité durant la Journée du Fair-play de la FIFA.

La FIFA organise cette année sa Journée du Fair-play lors des jours de matches officiels du 6 au 10 septembre. Le Président de la FIFA, Joseph S. Blatter, soutient personnellement cette initiative.

"Le fair-play est important pour notre sport et tous ses pratiquants", a déclaré Gabriel Améyi. "Nous devons maintenir les valeurs de la sportivité et nous mettre à l'oeuvre pour qu'elles ne perdent pas leur importance... Nous invitons les amateurs de football de Togo à se joindre à nous pour célébrer avec succès la Journée du Fair-play de la FIFA."

Le Président Blatter a évoqué le rôle fondamental du fair-play dans le sport et le besoin de l'appliquer dans toutes les activités sportives, y compris dans le jeu des enfants. "Les enfants ont besoin de valeurs fortes et de grandir avec le football, qui est un sport d'équipe, leur permet de réaliser que la discipline, le respect, l'esprit d'équipe et le fair-



play sont essentiels pour le jeu et pour la vie", a-t-il commenté. "La campagne de fair-play de la FIFA va bien davantage au-delà de la simple promotion du fair-play sur le terrain durant une compétition. La FIFA s'engage à encourager le fair-

play dans la société aussi, à commencer par les enfants, qui représentent notre avenir", a-t-il poursuivi.

La FIFA organise cette année sa dix-septième Journée du Fair-play depuis son introduction en 1997.

Les années précédentes ont donné lieu à de multiples activités dans des dizaines de pays, aussi bien parmi les footballeurs amateurs que les professionnels, ainsi qu'à de nombreux projets fondés sur les Communautés.

FOOTBALL/

D1/17e journée: Bousculade au sommet

Anges FC accroché à Bassar (0-0), tout comme Semassi à Kara chez Asko, l'AS Douanes qui réalise l'une des bonnes affaires de la 17e journée de la première division, en dominant en déplacement la lanterne rouge Tchoudjo Athletic Club 1-0.

Du coup, les Douaniers possèdent le même nombre de points (30) que les Anges de Notsè et les Guerriers de Tchoudjo. Et les poulains de Olivier Yaro gardent toujours le fauteuil de leader, c'est en raison du classement aux points des matches joués entre les clubs ex aequo.

Maranatha s'est également rapproché du trio de tête en corrigeant Etoile Filante 3-0. Les Messagers qui ont connu une fin de phase aller difficile se relancent avec 25 points. Tout comme l'AS Togo Port qui infligé un 3-1 à Gomido.

Les autres résultats : Agaza vs Kotoko 0-0 ; Dyto vs Unisport 1-0 ; Foadan vs Koroki (reporté pour cause de pluie) ; Asko v Semassi 0-0 ; Gbikinti vs Anges 0-0 ; TAC vs AS Douanes 0-1 ; Maranatha vs Etoile 3-0 ; AS Togo Port vs Gomido 3-1.

FOOTBALL/

CM 2014 : Drogba tape sur la presse ivoirienne

Avant le match qui va opposer la Côte d'Ivoire au Maroc à Abidjan, dans le cadre de la dernière journée des éliminatoires de la Coupe du monde, Didier Drogba a tenu à répondre aux détracteurs de la sélection nationale. Critiqué comme bon nombre de ses coéquipiers, le capitaine des Eléphants a tenu à remettre certaines choses au clair.

Didier Drogba en a visiblement gros sur le cœur. Lassé d'entendre sans cesse les mêmes critiques revenir au sujet de la sélection nationale ivoirienne, qui n'a plus rien gagné depuis la CAN 1992 malgré sa génération actuelle, l'envie des joueurs, son âge, ou encore ses rapports avec Yaya Touré, le capitaine des Eléphants a répondu aux journalistes ivoiriens.

Buteur pour son retour face au Mexique (défaite 4-1), alors qu'il n'avait plus été appelé depuis la CAN 2013, l'attaquant de Galatasaray s'est adressé à la presse locale, coupable à ses yeux de trop taper sur le groupe et de remettre en question l'avenir de ce groupe, longtemps considéré comme une génération dorée.

"Le problème, c'est que chaque fois que l'équipe ne parvient pas à faire un résultat dans une compétition, nos propres journalistes nous abattent et nous exposent au monde", a déclaré l'ancien attaquant de Chelsea à MTNFootball, alors que l'équipe se prépare à affronter le Maroc pour le compte de la 6e journée des éliminatoires de la Coupe du monde 2014.

"Ils disent que nous ne sommes rien, antipatriotiques, arrogants... Ils oublient que nous n'arrivons pas dans notre pays pour jouer de l'argent", a également précisé Drogba, avant de poursuivre : "Ils oublient que nous sommes plus frustrés que nos fans à chaque fois que nous perdons. Ils oublient que nous, joueurs, n'allons pas intentionnellement rater un penalty (...). Cela nous fait mal quand nous lisons ou entendons ces choses."

FOOTBALL/

Coupe du monde : l'heure du verdict a sonné

Le 7 septembre au soir on connaîtra la liste complète des dix équipes qualifiées pour l'ultime tour à élimination directe qui déterminera le nom des cinq pays qui représenteront le continent africain à la Coupe du monde « Brésil 2014 ».

Trois pays ont déjà obtenu leur visa pour le dernier tour à l'issue de la cinquième journée. Il s'agit de l'Algérie, de la Côte d'Ivoire et de l'Égypte. Elles profiteront de leur rencontre face respectivement au Mali, au Maroc et à la Guinée pour procéder à une ultime mise au point avant l'ultime rendez-vous mi-octobre (matches aller) et mi-novembre (matches retour).

Sur les vingt matches de la 6e et dernière journée du deuxième tour éliminatoire, neuf présenteront un enjeu, soit sur des confrontations directes, soit à distance.

Groupe A

Pour avoir utilisé un joueur inéligible contre le Botswana, l'Éthiopie a été sanctionnée par la perte du gain de sa victoire et une défaite sur le score de 3 à 0, alors qu'elle avait sa qualification en poche. Elle compte deux points d'avance sur l'Afrique du Sud ce qui met cette dernière dans l'obligation de s'imposer chez elle devant le Botswana

qui lui-même conserve un tout petit espoir de terminer en tête du groupe. Pour cela il faut vaincre l'Afrique du Sud et espérer une défaite de l'Éthiopie qui, dans le même temps rendra visite à la Centrafrique... à Brazzaville. En raison de la situation dans le pays, la FIFA a, en effet, déplacé la rencontre au Congo.

Groupe B

L'heureux élu sera soit la Tunisie, soit le Cap Vert. Là encore, la Tunisie avait validé son ticket avant que la FIFA ne remette tout en question en annulant le résultat du match entre le Cap Vert et la Guinée Equatoriale et en donnant match gagné au Cap Vert qui a impérativement d'une victoire à Radès tandis que les Aigles de Carthage pourront se satisfaire d'un résultat nul.

Groupe D

Un point sépare le Ghana de la Zambie qui se retrouveront face à face le vendredi 6 septembre à Kumasi. Les Zambiens, qui ont vu leur

équipe des locaux sortie par le Zimbabwe il y a quelques jours après la grande désillusion de la CAN en Afrique du Sud, seront confrontés à une tâche ardue face aux Black Stars qui ont battu le rappel de joueurs réfractaires et où Michael Essien sera à la baguette.

Groupe E

Le Congo a fait la course en tête et au matin de la 6e journée, il possède une maigre avance d'un point sur le Burkina Faso. Les deux pays sont dans l'obligation de vaincre, sans calcul. Mathématiquement le Gabon n'est pas hors course avec trois et deux points de retard sur les deux leaders de la poule, mais il lui faudrait une large victoire à Ouagadougou et une défaite non moins large du Congo à Niamey

Groupe F

Nigeria- Malawi à Calabar déterminera le vainqueur du groupe. Le champion d'Afrique semble disposer des meilleurs atouts d'autant que le seul point du nul suffirait à

son bonheur.

Groupe I

Le match décisif verra les Lions Indomptables du Cameroun accueillir à Yaoundé les Libyens. La FIFA a tiré une épine du pied des Lions en leur faisant bénéficier, sur tapis vert, des trois points contre le Togo, ce dernier ayant fait joué lors de leur première rencontre un joueur non éligible. Grâce à ces trois points, le Cameroun est passé en tête avec une longueur d'avance sur leur challenger nordiste qui sera, lui, obligé d'aller vaincre en terre étrangère. Pas facile pour ce dernier.

Groupe J

Sénégal - Ouganda sera le deuxième match déplacé avec Centrafrique - Éthiopie. Les Sénégalais recevront à... Marrakech, leur terrain étant suspendu. Les Sénégalais qui ont joué ces derniers temps à se faire peur s'attendent à souffrir. Les Cranes n'ont rien à perdre.

FIFA/COUPE DU MONDE DES CLUBS

Mondial des clubs : un emblème aux couleurs d'un Maroc ouvert

A cent jours du coup d'envoi de la compétition, l'emblème officiel de la 10e édition de la Coupe du monde des clubs de la FIFA 2013, prévue au Maroc du 11 au 21 décembre prochain, a été dévoilé lundi à Casablanca. C'est le comité d'organisation local de la Coupe du monde des clubs, ainsi que Toyota, principal sponsor de l'épreuve, qui ont dévoilé le logo officiel devant de nombreux invités.

L'écusson est composé du tro-

phée. Ce dernier est orné de dessins inspirés du zellige, un art ancestral marocain qui associe pour les circonstances l'esprit de la compétition et l'univers visuel d'un Royaume qui se veut ouvert, accueillant et multiculturel.

L'occasion d'annoncer la couleur pour les organisateurs marocains, qui s'apprentent à accueillir cette compétition qui va se tenir pour la toute première fois sur le continent africain. Un test grandeur nature de plus pour le Maroc, qui a déjà organisé le Tro-

phée des champions (match entre le champion de France et le vainqueur de la Coupe de France) et qui est à pied d'œuvre pour recevoir la CAN 2015, qui lui a été attribué.

A l'occasion de ce Mondial des clubs, l'Afrique sera représentée par le Raja de Casablanca, représentant du pays hôte, mais aussi le vainqueur de la Ligue des champions africaine, qui sera connu le 10 novembre. Ces deux ambassadeurs tenteront de rivaliser avec les plus grands clubs du monde, dont le



Bayern Munich. Coup d'envoi le 11 décembre à Agadir avec le match d'ouverture Raja-Auckland City FC.

banque atlantique FAITE POUR VOUS

moov **Gérez tout à partir de votre mobile !** **no limit**

Adoptez Flooz, le moyen de paiement simple et pratique pour effectuer vos transactions quotidiennes sans perdre de temps.

Transfert d'argent, paiement en magasin, paiements de salaires ou de factures, ...

Avec Flooz, plus besoin de manipuler du cash. Tout se fait à partir de votre mobile. Mieux qu'un guichet automatique, ce service est disponible partout au Togo.

Pour souscrire au service, tapez *155# et laissez-vous guider.

EXCLUSIVITÉ MOOV

flooz

Transfert d'argent / Achats / Paiements

groupe **etisalat**

www.moov.tg Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

Le SMS

Très pratique certes, mais des conséquences non négligeables

Presque tous les abonnés au mobile y ont recours au Togo, un phénomène qui inquiète les puristes du Français

Etonam Sossou

Lorsqu'on jette un œil dans la boîte à message du téléphone d'un jeune et même de certains adultes, on réalise tout de suite que la langue française est en danger. «Kiff» ou «émé» pour dire «aimer», «06» pour dire «aussi», «Po» pour dire «Pas», «Er» pour dire «Heure». Des milliers de mots comme ceux-là alimentent chaque jour les échanges par SMS entre des personnes. Le SMS est l'acronyme de *Service de messages succincts*. En France, le terme texto est également utilisé. Cette technologie permet de transmettre des messages dont la taille varie entre 70 et 160 caractères,

l'apparition et à l'émergence du langage SMS. D'après certaines études, le langage SMS serait apparu dans le but de créer une identité communautaire pour les jeunes avec un dialecte que seuls les membres du groupe pouvaient comprendre. Pour bon nombre d'adultes à qui la question a été posée, ce langage est probablement la conséquence d'une perte générale de repères sociaux qui engendrerait un besoin de reconnaissance identitaire. L'engouement pour le SMS peut également s'expliquer par la disparition de certaines barrières. Il crée un type de contact très différent, permettant par exemple au timide de

ses élèves feraient plus de fautes d'orthographe et de grammaire. Il ajoute même que de grossières erreurs sont commises sur les copies d'examen. Il donne l'exemple d'un candidat au baccalauréat pour qui *l'euthanasie* devient *l'Etat nazi*. Un «comité de lutte contre le langage SMS et les fautes volontaires va d'ailleurs être créé» a-t-il ajouté, très consterné. Il existe même des sites internet qui sanctionnent l'utilisation du langage SMS

Comprendre le langage SMS

Il est généralement admis que les utilisateurs font généralement la différence entre les supports et n'écrivent pas de la même manière en fonction des situations et des contraintes. Bien que la créativité soit la règle, l'âge de l'auteur et la nature de la personne à laquelle il écrit déterminent l'utilisation plus ou moins prononcée d'abréviations. De manière générale, plus l'auteur est jeune, plus son langage SMS est marqué. Au delà de 35 ans, le langage SMS est très peu utilisé. Les jeunes accompagnent souvent la forme par l'utilisation du Francanglais, verlan, abréviations et abrégements déjà bien connus et utilisés depuis longtemps. Cette vision du langage SMS tend à démontrer qu'on ne saurait lui attribuer la responsabilité totale du déclin constaté de l'orthographe chez leurs utilisateurs. Chez les élèves et étudiants le langage SMS a tout simplement fusionné avec le langage de prise de notes de cours rapide habituellement utilisé, pour être à la page des cours. On peut dire pour (l mo dl f1) le mot de la fin, que le langage SMS a encore de longs jours devant lui.

s'exprimer sans crainte. Le langage SMS est un moyen d'économie de temps et d'effort. Frapper des lignes de textes sur un clavier de téléphone portable est long et fastidieux. Pourquoi ne pas aller au plus rapide avec des abréviations?

Les critiques faites à l'endroit de ce mode de dialogue sont nombreuses. Le langage SMS détournerait les jeunes de la langue classique. Un professeur du lycée moderne d'Adidogomé à Lomé peste contre les SMS, car selon lui,



suivant la langue utilisée, par un téléphone mobile ou un ordinateur. Au Togo, le minime message est rapidement devenu comme dans beaucoup de pays du monde, un moyen de communication très populaire, tout particulièrement parmi les populations jeunes et urbaines. Ce langage s'est transposé au tchat par ordinateur.

Identité communautaire ou économie de temps? Plusieurs raisons sont attribuées à

Relation ONU/TOGO

L'UNFPA- Togo a un nouveau Représentant Résident

Spécialiste en santé publique, Dr Justin KOFFI a une formation pluridisciplinaire avec plus de vingt années d'expérience dans le domaine du développement international.

Titulaire d'un Master en épidémiologie de l'Université Berkeley, en Californie, aux USA, Dr KOFFI, a un parcours professionnel très riche. Avant sa nomination comme Représentant

Résident de l'UNFPA Togo, Dr Justin KOFFI a occupé pendant une décennie la fonction de Secrétaire Exécutif du PROJET CORRIDOR Abidjan - Lagos. Il a été successivement, Conseiller Résident du Projet Santé Familiale et

Directeur Technique du Programme National de Lutte contre le Sida, les IST et la Tuberculose (PNLS/MST/Tub) en Côte d'Ivoire et Médecin au Département de pneumologie du CHU de Treichville, à Abidjan, en Côte d'Ivoire.

Dr Justin KOFFI possède également une solide formation dans les domaines du Genre et Développement, de gestion de projet, planification stratégique, suivi et évaluation. Il a exercé comme « Visiting Scientist » au National Institute of Health à Bethesda, Maryland aux Etats - Unis d'Amérique.

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D. Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.



Bi-hebdomadaire togolais
d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Profession libérale

Il exerce un métier réservé à la femme

Son métier : c'est piler l'igname ou autrement dit: faire du foutou. Et, il en est fier. Il ne tend point la main puisqu'avec le peu qu'il gagne, il subvient à ses charges. Lui, c'est Eni Agbotsra, la trentaine d'âge que nous avons rencontré à Lomé.

Etonam Sossou

Il est de nos jours difficile d'exercer le métier de son rêve. Encore moins de faire le choix de ce qu'on veut entreprendre ou pas. Si bien que les expressions du genre : tels métiers sont réservés aux hommes ou à la femme sont de vieux souvenirs. A Lomé, et ce, de plus en plus, des hommes mènent des activités dites de femmes. La tontine, faire des galettes, piler de l'igname pour en faire du foutou, ramasser des ordures... sont entre autres activités prisées aujourd'hui par des hommes.

En effet, se disant Ghanéen de nationalité, il dit avoir été estomaqué de voir des femmes se donner à cette tâche au Togo. « *Au Ghana, ce ne sont pas les femmes qui pilent l'igname. C'est généralement une activité d'hommes pour la simple raison qu'elle requiert beaucoup d'énergie physique* », dit-il. Eddy fait ce métier depuis 6 ans. Et, dit-il : « *J'en suis fier, car il me permet de ne pas tendre la main à quelqu'un, ou pire, d'aller voler* ». Dès 9 h 30, chaque matin, le jeune Eddy se rend à son service. Un petit restaurant situé au centre-ville et dont le met principal, par ailleurs très prisé par les clients, est le



« foutou ». Des femmes font bouillir l'igname avant de le mettre à leur disposition, lui et son collègue. A deux, ils se chargent de le rendre en patte élastique dans un mortier. « *Il faut être physiquement fort et avoir du courage pour mener un tel métier* », dit-il l'air assez fier.

Qu'en est-il du regard des autres ? Eddy et son coéquipier n'en ont cure. Ils étaient au départ trois « *pileurs d'igname* ». Le troisième n'a malheureusement pas pu supporter le regard de ses connaissances qu'il trouvait moqueur. « *Il a abandonné le travail alors qu'il gagnait bien sa vie* », a déploré M. Georges. Paraphrasant

la citation selon laquelle, il n'y a pas de sot métier, Eddy reste convaincu que seule la volonté et le courage permettent à un homme de réussir dans la vie. A cet effet, il soutient que lorsqu'on n'a pas eu la chance d'aller à l'école, l'on ne peut se prétendre à un choix de métier. Et même encore que là, dit-il : « *Beaucoup de diplômés trainent à la maison* ». Résidant dans une ville dont l'image des jeunes n'est pas des plus adorables, Eddy pense que ceux-ci doivent démontrer le contraire de ces préjugés. En relevant les défis comme par l'exercice de ce métier sans honte.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1180 DE LOTO BENZ DU 28 AOÛT 2013

Le tirage de LOTO BENZ de ce mercredi 04 Septembre 2013, porte le N°1181.

Lors du précédent tirage de LOTO BENZ, ce sont les villes de BADOU, KPALIME et TABLIGBO qui ont enregistré des gagnants de gros lots.

Ainsi, l'opérateur 2110 basé à BADOU a recensé un gagnant d'un lot de 625.000F CFA.

A KPALIME, nous avons enregistré un lot de 750.000F CFA, gagné auprès de l'opérateur 4064.

C'est un gros lot de 1.875.000F CFA, qui a fait le bonheur d'un parieur qui a tenté sa chance sur le point de vente 3934 situé à TABLIGBO.

Dans la capitale, ce sont des lots intermédiaires, c'est-à-dire des lots de moins de 500.000F CFA qui ont été gagnés par nos parieurs

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

Avec la LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS ! BONNE CHANCE A TOUS !

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1181 de LOTO BENZ du mercredi 04 SEPTEMBRE 2013

Numéro de base

13

40

24

45

14